



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27  
En exercice : 27  
Présents : 18  
Votants : 21

N°DEL 2023\_01\_003\_3

*L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf janvier,*

*Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.*

**Date de la Convocation du Conseil Municipal : 10 janvier 2023**

**Objet : OFFICE DE TOURISME**

**Renouvellement de la dénomination en station classée de tourisme**

**Présents :**

Bernard JOBERT  
René CARANDANTE  
Catherine HURAUT  
Yves NONJARRET  
Stéphanie MECHIN  
Jean-Michel VIGNAT  
Linda TRIBET  
Robert DALMASSO  
Michèle CAPDEVIELLE

Gabrielle DALMAS  
Brigitte RINAUDO PINEAU  
Marie-Paule MAUDUIT  
Jacques BUTTARD  
Pierre MONETON  
Laurence GIORGINI  
Roger OLIVIER  
Bernard BRUNEL  
Catherine BRUNETTO

**Pouvoirs :**

Chloé DE BROUWER donne procuration à Linda TRIBET  
Adama LACLAVERIE donne procuration à Yves NONJARRET  
Michaël REBOTIER donne procuration à Pierre MONETON

**Absents excusés :**

Angelo MURA  
Chantal MALFAIT  
Thierry DOMENACH  
Matthieu TAROT  
Julie HIVERT  
Marie-Françoise CASADEI

**Secrétaire de séance :**

Madame Linda TRIBET

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en sous Préfecture  
Le 25/01/2023  
Et publication ou notification  
Du 25/01/2023  
Le Maire





Madame Linda TRIBET, adjointe au Maire, expose,

La commune de La Croix Valmer a été dénommée station classée de tourisme par décret en date du 1er août 2011, pour une durée de 12 années.  
Arrivant à échéance, il convient à présent d'engager la démarche de demande de dénomination de station classée de tourisme pour l'ensemble du territoire communal, auprès de la Préfecture du Var.

Vu le code général des collectivités territoriales L. 2334-7 ;

Vu le code du tourisme, notamment les articles L. 133-11, L. 133-12, L.133-13, L. 133-14, R. 133-32 ;

Vu la loi 2006-437 du 14 avril 2006 ;

Vu le décret 2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme ;

Vu le décret du 1er août 2011, portant classement de la commune de La Croix Valmer en station classée de tourisme ;

Vu l'arrêté du 16 avril 2019 et le décret 2020-484 du 27 avril 2020 portant respectivement sur la nouvelle grille de classement et sur la déconcentration de la procédure désormais du ressort des préfets de département ;

Vu l'arrêté préfectoral prononçant la dénomination de commune touristique pour la commune de La Croix Valmer (en cours d'instruction) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 mars 2020 portant classement dans la catégorie I de l'Office de Tourisme de La Croix Valmer ;

Vu l'obtention de la marque nationale Qualité Tourisme en date du 1er octobre 2021 par l'Office de tourisme ;

Considérant que la commune met en oeuvre une politique d'accueil touristique active et de qualité depuis de nombreuses années ;

Considérant que la demande de dénomination porte sur la totalité du territoire communal ;

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante :

- D'approuver le dossier de demande de dénomination de station classée de tourisme annexé à la présente délibération;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la dénomination de station classée de tourisme auprès de la Préfecture du Var.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

**Approuve la proposition qui lui a été faite,**

**à l'unanimité**

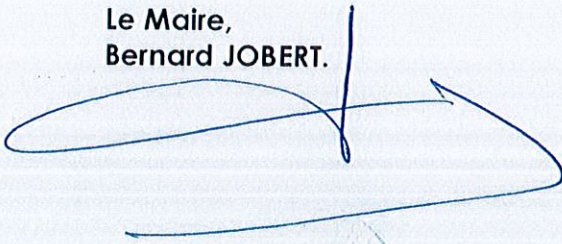


Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

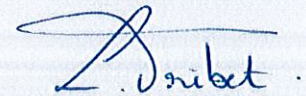
Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,  
Bernard JOBERT.**



**La Secrétaire de séance,  
Linda TRIBET.**



Le Maire,  
certifie que le présent document,  
a été affiché en Mairie le

25 JAN. 2023

Le Maire

